



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR

Compte rendu du Conseil Communautaire Séance du 19 novembre 2020 à 18h30 Salle de cinéma à Prats-De-Mollo-La Preste

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma à Prats-De-Mollo-La Preste, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. Claude FERRER.

Etaient présents :

- Amélie-les-Bains-Palalda: MMES Marie COSTA, Michèle DUNYACH, Danielle HERBAIN, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alexandre REYNAL.
- Arles sur Tech: MMES Catherine BARNEDES, Ingrid DUNYACH, Jocelyne RIBUIGENT, MM. Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Corsavy: M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Coustouges: M. Michel ANRIGO.
- La Bastide: M. Daniel BAUX.
- Lamanère: MME Gisèle JUANOLE.
- Le Tech: M. Guillaume CERVANTES.
- Montbolo: M. Hervé COLAS.
- Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Prats de Mollo- La Preste: MME Jeanne MAISON, MM. Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Saint Laurent de Cerdans: MME Marie-Madeleine SAN JUAN, MM. Yves BENASSIS, Louis CASEILLES.
- Saint Marsal: /
- Serralongue: M. Philippe JUANOLA.
- Taulis: MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés: MMES Simone BERIO, Magalie YOVANOVITH (procuration à MME Marie COSTA), MM. Alain CADENE, Jean-Marie CORCOY (procuration à M. Jean-Louis VIRGILI), Daniel PUIGSEGUR.

Soit 30 membres sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

MME Marie-Madeleine SAN JUAN est élue secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, le Président présente le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les Conseillers Communautaires.

1/ STATUTS DE LA CCHV :

Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir- Annule et remplace délibération n°090-2020 (Délibération n° 170-2020)

Dans sa séance du 23 juillet 2020, sous délibération n°090-2020, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir et notamment la mise à jour de l'article 3 – I qui fixe la répartition des délégués titulaires par commune.

Cependant l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que le nombre total de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Vallespir à compter du renouvellement général des Conseillers Municipaux de 2020 est fixé par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2019287-0010 en date du 14 octobre 2019.

De ce fait il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir en modifiant l'article 3 – I, tel que demandé par le contrôle de légalité.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la modification de l'article 3 – I des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir telle que demandée par le contrôle de légalité,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 090-2020 en date du 23 juillet 2020.

2/ FINANCES :

2.1 Décisions modificatives :

- **Budget Principal : Décision modificatives N°2 (délibération n°164-2020) :**

En fonctionnement, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour les charges de personnel afin de régulariser la situation d'un agent en longue maladie.

En investissement, il convient d'ajuster les crédits pour le remboursement de la dette et de procéder à l'inscription d'une subvention obtenue pour la réhabilitation du siège de la Communauté de Communes.

Il convient de faire les nouvelles inscriptions suivantes :

En fonctionnement :

○ Dépenses		80 000 €
Chapitre 012 – charges de personnel		
<i>Article 64111 : rémunération principale</i>	+	30 000 €
Chapitre 011 – charges à caractère général		
<i>Article 60631 : fournitures d'entretien</i>	+	10 000 €
<i>Article 6226 : honoraires</i>	+	10 000 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante		
<i>Article 65738 : autres organismes publics</i>	+	30 000 €
○ Recettes		80 000 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges		
<i>Article 6419 : remboursements sur rémunérations</i>	+	80 000 €

En Investissement :

○ Dépenses		23 336 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		
<i>Article 1641 : emprunts</i>	+	10 000 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles		
<i>Article 2135/ opération 120 : installations générales</i>	+	13 336 €
○ Recettes		23 336 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		
<i>Article 1311 : subventions Etat</i>	+	23 336 €

• **Budget annexe Ordures Ménagères/Déchèteries : Décision modificative N°1 (délibération n°166-2020) :**

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires, en section de fonctionnement, pour les charges de personnel.

En fonctionnement :

○ Dépenses		
Chapitre 012 – charges de personnel		
<i>Article 6411 : salaires</i>	+	20 000 €
Chapitre 022 – dépenses imprévues		
<i>Article 022 : dépenses imprévues</i>	-	20 000 €

• **Budget Assainissement : Décision modificative N°2 (délibération n°167-2020) :**

Des crédits doivent être inscrits en fonctionnement et en investissement pour intégrer la commune de Saint Laurent de Cerdans ainsi que les travaux à réaliser suite à la tempête Gloria et les subventions obtenues.

Il convient de faire les nouvelles inscriptions suivantes :

En fonctionnement :

○ Dépenses		53 500 €
Chapitre 011 – charges à caractère général		
<i>Article 6061 : fournitures non stockables</i>	+	3 000 €
<i>Article 611 : sous-traitance générale</i>	+	500 €
<i>Article 61523 : entretien et réparation réseaux</i>	+	15 000 €
<i>Article 6156 : maintenance</i>	+	15 000 €
<i>Article 622 : rémunération d'intermédiaires</i>	+	200 €
<i>Article 623 : publicité, publications</i>	+	200 €
<i>Article 628 : divers</i>	+	700 €
<i>Article 6378 : autres impôts et taxes</i>	+	17 900 €
Chapitre 66 – charges financières		
<i>Article 66111 : intérêts</i>	+	1 000 €
○ Recettes		53 500 €
Chapitre 70 – vente produits fabriqués, prestations		
<i>Article 70611 : redevance d'assainissement</i>	+	50 000 €
Chapitre 74 – subventions d'exploitation		
<i>Article 74 : subventions d'exploitation</i>	+	3 500 €

En Investissement :

○ Dépenses		83 080 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées		
Article 1641 : emprunts	+	4 000 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours		
Article 2313 : constructions	+	79 080 €
○ Recettes		83 080 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées		
Article 1641 : emprunts	+	32 593 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement		
Article 131 : subventions d'équipement	+	50 487 €

• **Budget Eau : Décision modificative N°2 (délibération n°168-2020) :**

Des crédits doivent être inscrits en fonctionnement et en investissement pour intégrer la commune de Saint Laurent de Cerdans ainsi que pour régulariser les inscriptions budgétaires relatives au prêt relais contracté par la commune de Montferrer.

Il convient de faire les nouvelles inscriptions suivantes :

En fonctionnement :

○ Dépenses		155 000 €
Chapitre 011 – charges à caractère général		
Article 6061 : fournitures non stockables	+	20 000 €
Article 6063 : fournitures d'entretien et d'équipement	+	2 000 €
Article 6068 : autres matières et fournitures	+	500 €
Article 611 : sous-traitance générale	+	500 €
Article 618 : divers	+	3 000 €
Article 622 : rémunération d'intermédiaires	+	500 €
Article 623 : publicité, publications	+	500 €
Article 628 : divers	+	7 000 €
Article 6378 : autres impôts et taxes	+	35 000 €
Chapitre 66 – charges financières		
Article 66111 : intérêts	+	15 000 €
Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections		
Article 6811 : dotations aux amortissements	+	71 000 €
○ Recettes		155 000 €
Chapitre 70 – vente produits fabriqués, prestations		
Article 7011 : ventes d'eau	+	110 000 €
Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections		
Article 7811 : dotations aux amortissements	+	45 000 €

En Investissement :

○ Dépenses		97 000 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées		
<i>Article 1641 : emprunts</i>	+	52 000 €
Chapitre 040 – opérations d’ordre de transfert entre sections		
<i>Article 2813 : constructions</i>	+	45 000 €
○ Recettes		97 000 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées		
<i>Article 1641 : emprunts</i>	+	26 000 €
Chapitre 040 – opérations d’ordre de transfert entre sections		
<i>Article 2813 : constructions</i>	+	71 000 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l’unanimité,

- **Valide** les inscriptions nouvelles telles que proposées.
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à cet effet.

Le Président tient à remercier le service comptabilité ainsi que le responsable informatique de la CCHV pour leur implication face aux difficultés rencontrées lors de la facturation du service eau et assainissement.

2.2. Budget eau , ouverture ligne de trésorerie (délibération n°165-2020) :

Suite à la Commission Finances qui s’est tenu mardi 13 octobre 2020, il a été proposé le 15 octobre dernier au Conseil Communautaire de contracter un emprunt à hauteur de **200 000 €** pour le **budget eau** afin de réaliser les premiers travaux.

De plus, face aux difficultés de trésorerie rencontrées sur ce budget et dans l’attente d’encaissement des recettes des ventes d’eau, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie d’un montant de **350 000 €**.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l’unanimité,

- **Donne mandat au Président** pour solliciter les établissements bancaires pour l’ouverture d’une ligne de trésorerie à hauteur de **350 000 €** pour le budget eau,
- **Donne** mandat au Président pour choisir la proposition la plus avantageuse et signer l’offre,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ RESSOURCES HUMAINES :

3.1 Création de postes, mise à jour du tableau des effectifs (délibération n°171-2020) :

Afin de pouvoir intégrer sous statut de la fonction publique territoriale, un agent qui enchaîne depuis plusieurs années les contrats sur un emploi permanent, il est nécessaire de créer dans la catégorie des personnels stagiaires et titulaires:

- 1 poste d’adjoint d’animation à temps non complet (20/35^{ième})

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l’unanimité,

- **Valide** la création au tableau des effectifs dans la catégorie du Personnel titulaire ou stagiaire 1 poste d’adjoint d’animation à temps non complet (20/35^{ième})
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

3.2 Convention de gestion du service SIG (Service d'Information Géographique) **(délibération n°172-2020) :**

Les études préliminaires au transfert de la compétence Eau et Assainissement ont montré l'intérêt de disposer d'un service mutualisé en information géographique (SIG), avec la Communauté de Communes du Vallespir, capable d'apporter une expertise sur ladite compétence mais également sur des thématiques variées telles que l'urbanisme et l'habitat, la gestion des déchets, les activités de pleine nature et le tourisme, le développement économique, l'agriculture, la voirie.

Afin de pérenniser ce service, dans le cadre des projets portés par les Communautés de Communes du Vallespir et du Haut Vallespir, et pour une bonne organisation de celui-ci, il apparaît nécessaire de mettre en place par convention de gestion les moyens d'assurer son bon fonctionnement à l'échelle des deux Communautés de Communes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** la nécessité de pérenniser le service SIG dans le cadre des projets portés par les Communautés de Communes du Haut Vallespir et du Vallespir.
- **Valide** le principe de mise en œuvre d'une convention de gestion afin d'assurer le bon fonctionnement du service SIG à l'échelle des deux Communautés de Communes.
- **Valide** le projet de convention de gestion à intervenir pour ce service avec la Communauté de Communes du Vallespir.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment ladite convention de gestion.

3.3 Remboursement des frais exposés par un agent (délibération n°173-2020) :

Sur les mois de septembre et octobre, le siège de la Communauté de Communes du Haut Vallespir a été confronté à une indisponibilité du réseau internet liée à une panne générale chez le fournisseur d'accès.

Dans ce contexte, le responsable informatique a mis en œuvre une connexion partagée à partir de son téléphone mobile afin d'assurer une connexion de secours au réseau internet et ainsi maintenir l'activité des services.

Cette connexion a généré pour l'agent un surcoût de 65 € TTC qui se décomposent comme suit :

- 35€ TTC sur la période du 16/08 au 15/09/2020
- 30 € TTC sur la période du 16/09 au 15/10/2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Prend acte** des frais (**65 € TTC**) exposés par le responsable informatique pour assurer la continuité de l'activité des services sur les périodes du 16/08 au 15/09/2020 (35€ TTC) et du 16/09 au 15/10/2020 (30€ TTC).
- **Autorise** le remboursement desdits frais à l'agent concerné.
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

3.4 Indemnités de fonction des élus- Rectificative délibération n°153-2020 (délibération n°163-2020) :

Par délibération n°153-2020 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le maintien des indemnités de la mandature précédente pour le Président et les Vice-Présidents. Cependant des précisions sur le montant et les bases de ces indemnités manquaient à cette décision.

L'article R5214-1 du CGCT stipule que les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12 dudit code, par les organes délibérants des Communautés de Communes (strate de population comprise entre 3500 et 9999 habitants), pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-Président, sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant :

POPULATION	TAUX EN %	
	Président	Vice-président
De 3 500 à 9 999	41,25	16,50

Par ailleurs, le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président.

Le nombre de Conseillers Communautaires au nombre de 35 ayant été déterminé par la règle de droit commun, le nombre de vice-présidents à prendre en compte pour le calcul de l'enveloppe maximale est donc de 7.

De plus, il est précisé que les taux des indemnités de fonction sous l'ancienne mandature étaient les suivants :

- Président : 28% du traitement mensuel associé à l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Vice-Président : 12% du traitement mensuel associé à l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Enfin, conformément à la délibération n°088-2020 prise en date du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé à 10 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter les propositions de taux d'indemnités suivantes et l'enveloppe qui en résulte :

ELUS	Calcul de l'enveloppe maximale			Propositions de taux d'indemnités		
	Nombre	Taux max.	Enveloppe maximale	Nombre	Taux	Enveloppe
Président	1	41,25 %	1 x 41,25% x traitement mensuel associé à l'IB terminal	1	28%	1 x 28% x traitement mensuel associé à l'IB terminal
Vice-Président	7	16,50 %	7 x 16,50% x traitement mensuel associé à l'IB terminal	10	12%	10 x 12% x traitement mensuel associé à l'IB terminal
Total			156,75% x traitement mensuel associé à l'IB terminal	Total		148% x traitement mensuel associé à l'IB terminal

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents tels que proposés ci-dessus,
- **Précise** que cette délibération vient en **complément à la délibération du 15 octobre 2020 n°153-2020** concernant les indemnités à verser à compter du 1^{er} novembre 2020,
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

4/ SERVICES TECHNIQUES :

Concession du refuge San Guillem, avenant au contrat (délibération n° 174-2020) :

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, il a été envisagé dans un premier temps d'exonérer le délégataire du paiement de la redevance pour l'année 2020.

Ce dernier souhaite pour sa part une prolongation d'une année du contrat de concession de délégation de service public.

Il souhaite également que la Communauté de Communes du Haut Vallespir prenne en charge la gestion de la téléphonie et de l'internet.

De plus, il convient de modifier le contrat depuis la mise en place du groupe électrogène.

En s'appuyant sur les dispositions de l'article L. 3135-1 du Code de la Commande Publique aux termes desquelles :

« Un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, lorsque :

3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

5° Les modifications ne sont pas substantielles »

La commission de Délégation de Service Public, réunie le 10 novembre 2020 à 15h30, propose d'établir un avenant au contrat tel qu'annexé.

Après présentation de l'avenant, le Conseil Communautaire délibère et à l'unanimité,

- **Valide** le projet d'avenant au contrat pour la concession de Sant Guillem tel que présenté,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.

5/ SERVICE PETITE ENFANCE:

Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME), Crèche Arles sur Tech (délibération n°175-2020) :

Depuis le 1er janvier 2019, le Fonds de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) permet aux Caisses d'allocations familiales (CAF) d'apporter un soutien financier aux gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité de rénover leur(s) établissement(s) ou qui souhaitent acquérir du matériel ou aménager leurs locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles.

Aussi dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter une aide financière de la CAF pour les programmes d'investissements à réaliser sur la crèche d'Arles sur Tech selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Achat de matériel et de mobilier	4 961,38 €	Aide financière estimée de la CAF (80%)	17 682,70 €
Remplacement de l'extracteur de ventilation de l'entrée	2 216,00 €	Autofinancement estimé (20%)	4 420,68 €
Remplacement de la centrale de traitement de l'aire de la salle de jeux	8 036,00 €		
Installation de climatiseurs réversibles dans les quatre dortoirs	6 890,00 €		
Total	22 103,38 €	Total	22 103,38 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Prend acte** des investissements ci-avant exposés, à réaliser sur la crèche d'Arles sur Tech.
- **Autorise** le Président à solliciter auprès de la CAF la subvention la plus élevée possible pour financer ces investissements.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

6/ ECOLE DE MUSIQUE :

Location d'instruments (délibération n°176-2020) :

L'école de musique intercommunale a investi en Octobre 2020 dans un fonds instrumental afin de pouvoir mettre à disposition des élèves des instruments en location.

L'école de musique a ainsi acheté un saxophone et commandé un ensemble d'instruments catalans (deux tiblets et deux tibles) pour le prêt aux familles.

Un projet de contrat de location a été établi et est annexé aux présentes. La location sera consentie sous réserve de la souscription par les familles d'une assurance spécifique, préalablement à la mise à disposition.

La proposition de tarif de location pour l'année est la suivante:

- Saxophone alto YAMAHA YAS 280 étui et bec finition verni (valeur 898 € TTC) : 80€/an
- Tible (valeur 740 € TTC): 80€/an
- Tible (valeur : 2850 € TTC) : 120 €/an

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la location d'instruments aux familles ;
- **Valide** les tarifs proposés ci-dessus pour la location du saxophone, des tiblets et des tibles ;
- **Valide** le modèle de contrat de location tel que présenté ;
- **Autoriser** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7/ EAU ET ASSAINISSEMENT :

7.1 Demande de subventions :

◆ **Remplacement des diffuseurs bassin d'aération, Saint Laurent de Cerdans (délibération n°177-2020) :**

Par la délibération n°141-2020 en date du 17 septembre 2020, les Conseillers Communautaires ont délibéré sur un montant de travaux de 7676.40 € HT.

Suite à une erreur de saisie du Conseil Départemental lors de l'enregistrement de la demande d'aide financière, le montant des travaux enregistré et délibéré par ce dernier s'élève à 7 697.40 € HT soit 21€ HT de plus.

Pour mettre en accord les deux délibérations, le Conseil Départemental demande à la Communauté de Communes du Haut Vallespir de délibérer sur le nouveau montant qui est de **7 697.40€ HT**,

Le plan de Financement suivant reste inchangé:

FINANCEURS	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau RMC	%
Conseil Départemental 66	60 %
DETR	%
Autofinancement	40 %

◆ **Remplacement des colonnes montantes des pompes du poste de relevage, Le Tech (délibération n°178-2020) :**

Suite à un dysfonctionnement des colonnes montantes des pompes du poste de relevage, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Les colonnes des pompes sont entièrement corrodées et une d'elles est percée. La vidange de la cuve ne peut plus s'effectuer normalement. Risque de by-pass du poste de relevage avec déversement d'eaux usées dans le milieu naturel.

Le montant total comprenant vidange et nettoyage de la cuve, dépose et remplacement par des colonnes en inox s'élève à **5 187.36 € HT**.

Plan de Financement :

FINANCEURS	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau RMC	%
Conseil Départemental 66	60 %
DETR	%
Autofinancement	40 %

Un dossier de demande de subvention a été déposé par la Communauté de Communes du Haut Vallespir auprès du Conseil Départemental le 30 octobre 2020.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité approuve les points suivants :

- **Demander** au Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible,
- **Demander** l'autorisation d'anticiper les investigations,
- **S'engager** à rembourser le Conseil Départemental un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par ce dernier,
- **Prend Acte** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à quatre ans,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7.2 Transfert compétence Eau et Assainissement, Saint Laurent de Cerdans (délibération n°181-2020) :

Le Président rappelle que la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté de Communes du Haut Vallespir au 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle également la demande de subdélégation de la commune de Saint Laurent de Cerdans, par délibération du 30 décembre 2019 et la position de la Communauté de Communes du Haut Vallespir par délibération n° 017-2020 du 30 janvier 2020.

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nouvelle décision de la commune de Saint Laurent de Cerdans de ne pas donner suite à sa demande de subdélégation compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise en place de la convention pour ladite subdélégation.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à 31 voix pour et 1 abstention,

- **Prend acte** de la décision de la commune de Saint Laurent de Cerdans de ne pas donner suite à sa demande de subdélégation.
- **Valide** le transfert de la compétence Eau et Assainissement de la commune de Saint Laurent de Cerdans à la Communauté de Communes du Haut Vallespir au 1^{er} janvier 2020 dans les mêmes conditions que les autres communes dont les services ont été transférés.
- **Autorise** le Président à signer tous documents correspondant à ce dossier.

8/ COMMISSION:

Commission consultative paritaire de l'énergie (délibération n°179-2020) :

Vu l'article L 2224-37-1 du GCT, la Loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, oblige les Syndicats qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité comme le SYDEEL66 à mettre en place une instance appelée « **Commission Consultative Paritaire** ».

Le principal objectif du Législateur est de favoriser le dialogue entre le Syndicat Départemental d'Energies et de l'Electricité et les Etablissements Publics de coopération intercommunale à fiscalité propre définis dans son périmètre, dans le but de coordonner toutes les actions dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

Cette commission sera composée de façon paritaire, c'est-à-dire que le nombre de représentants sera désigné en nombre égal autant pour le SYDEEL66 que pour l'ensemble des EPCI à raison d'un représentant par EPCI. Le Président de droit de cette commission est M. Jean MAURY, Président du SYDEEL66.

Il est demandé au Conseil Communautaire de désigner **un représentant** de la Communauté de Communes du Haut Vallespir à la Commission Consultative de l'Energie.

M. Claude FERRER, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne M. Claude FERRER** représentant de la Communauté de Communes du Haut Vallespir à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9/ ACTIVITES DE PLEINE NATURE :

Sentier de randonnée « Point le plus au Sud de France Continentale », Lamanère (délibération n°180-2020) :

La commune de Lamanère présente la caractéristique topographique d'être la commune la plus au Sud de France Continentale et compte un important réseau de sentiers, atouts touristiques pour le village.

Néanmoins seul le sentier transfrontalier GRT83 figure dans le répertoire des sentiers d'intérêt communautaire.

La nouvelle équipe municipale souhaiterait que le sentier passant par le « **point le plus au Sud de France Continentale** », reconnu officiellement par l'institut Géographique National en juillet 2012 et inauguré par le Président du Conseil Général, M. Christian BOURQUIN soit inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

En plus de son caractère géographique, ce sentier présente un aspect sportif attrayant avec une boucle de 18km sur un dénivelé positif de 1000m environ et accueille annuellement une course hors stade organisée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Compte tenu que ce sentier traverse au 2/3 des propriétés privées, il conviendra d'établir des conventions de passage avec les propriétaires.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Prend acte** du caractère géographique et sportif du sentier passant par « le point le plus au Sud de France Continentale », sur le territoire de Lamanère,
- **S'engage** à apporter l'aide nécessaire à la commune de Lamanère pour l'établissement des conventions de passage en vue du classement de ce sentier au PDIPR,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

10/ COMMISSIONS DE TRAVAIL :

Un compte rendu est présenté par chaque Président de commission de travail.

❖ Commission Finances, Fonds de Concours, Solidarité, Mutualisation – Présidente Ingrid DUNYACH :

La Présidente fait un point rapide sur l'ensemble des budgets et revient sur la fragilité de l'équilibre financier évoqué en commission. Elle rappelle les emprunts et les lignes de trésoreries qui ont été effectués dernièrement pour faire face aux investissements des Maisons de Santé et aux difficultés rencontrées sur la mise en place de la facturation eau et assainissement.

Elle rappelle également que le Centre Pleine Nature a été retenu comme site d'accueil pour les JO 2024 et qu'il conviendra d'effectuer des investissements en conséquence sur les équipements sportifs et les hébergements.

Une réunion de la commission est programmée le mercredi 2 décembre 2020 à 18h salle Jean Trescases à Amélie-Les-Bains-Palalda afin d'aborder le thème des Fonds de Concours, cher aux communes.

❖ Commission Tourisme, Thermalisme- Président Bernard REMEDI :

Le Président donne le compte rendu des 2 réunions qui ont eu lieu. Il se félicite du rapprochement avec l'office de tourisme d'Amélie-Les-Bains-Palalda et de la mise en place d'une convention à laquelle sera associé le Pays d'Art et d'Histoire. Un nouveau site internet va également être réalisé sur des bases communes avec l'OT d'Amélie.

Il évoque ensuite la définition des 4 secteurs : St Laurent de Cerdans, Prats-de-Mollo-La Preste, Arles sur Tech et Amélie-Les-Bains-Palalda pour une meilleure couverture du territoire avec en prévision l'harmonisation des tarifs aux professionnels et de la taxe de séjour.

Un compte rendu plus détaillé sera transmis.

❖ Commission Culture, Patrimoine, Catalanité, Ecole de musique- Présidente Marie COSTA :

La Présidente se félicite de la nouvelle orientation de l'école de musique sur l'enseignement des instruments catalans.

Elle présente ensuite les projets de Tiers-Lieux éclatés et de Micro Folies qui seront implantés sur l'ensemble du territoire avec le soutien de M. le Sous-Préfet et du Pays Pyrénées Méditerranée ainsi que l'aide des crédits Massif et de la DRAC.

Un annuaire d'artistes et un agenda des manifestations seront rapidement réalisés.

Un questionnaire sur le patrimoine sera adressé à chaque commune afin d'établir un inventaire des projets et mettre en place un plan d'action quinquennal.

Un compte rendu plus détaillé sera transmis.

❖ Commission du Personnel- Guillaume CERVANTES :

Le Président souligne l'importance des conditions de travail des agents afin de préserver leur sécurité. Un temps d'écoute et d'échange sera mis en place avec les différents services.

Il informe également des prochaines réunions du Comité Technique et du CHSCT.

❖ Commission Ordures ménagères, Déchèteries-Président Guillaume CERVANTES :

Le Président remercie l'ensemble du personnel des Services Techniques et Ressources Humaines pour leur compétence, leur implication et leur disponibilité.

Il met l'accent sur l'hygiène avec la mise en place d'un service de lavage des vêtements de travail et l'acquisition proposée d'un camion auto-nettoyeur des containers.

Il rappelle l'importance du tri sélectif notamment en ce qui concerne les cartons pour réduire efficacement le tonnage Ordures Ménagères.

❖ Commission Enfance, Jeunesse, Cantines Scolaires, Crèches-Présidente Jeanne MAISON :

La commission ne s'est pas encore réunie compte tenu de la mobilisation des services pour l'organisation et la mise en place des protocoles d'accueil sur les crèches, les cantines et le secteur jeunesse en raison de la crise sanitaire. Elle remercie à ce sujet le personnel et les responsables des services.

Elle précise qu'une visite des sites jeunesse de Prats-de-Mollo-La Preste, St Laurent de Cerdans, Arles sur Tech et Amélie-Les-Bains a eu lieu avec les services de la DDCS et qu'une réunion sera programmée début janvier afin de faire le point sur les actions à mener pour chaque structure.

❖ Commission Social, Maison France Service, Maison de Santé-Président Yves BENASSIS :

Le Président rappelle l'importance de la Maison France Service évoquée au cours de la réunion et insiste sur l'aide et le relais qu'apporte cette structure de proximité à la population dans les démarches auprès des organismes publics, sociaux, fiscaux, caisses de retraites... Des permanences dans chaque commune de la CCHV devraient être mises en place dès 2021.

La construction des Maisons de Santé et l'état d'avancement des travaux de chaque projet ont été évoqués.

Le Président souhaite un rapprochement avec Céret afin de multiplier l'accueil de spécialistes au sein de nos structures de proximité.

❖ Commission Développement Durable, Environnement-Présidente Gisèle JUANOLE :

La Présidente relève en premier lieu l'engagement important des membres de la commission.

Tous les sujets ont été évoqués : bois énergie, photovoltaïque, hydraulique, isolation et habitat, urbanisme, économie circulaire, mobilité, transports, agriculture, tri sélectif, biodiversité, gestion de l'eau ainsi que tous les outils à disposition : agenda 2030, PCAET, territoire à énergie positive de la Région, PLUI...

Un tour de table a également été effectué pour recenser les projets et les ambitions de chaque commune.

Lors de la prochaine réunion un film sur la commune vertueuse d'Engersheim sera projeté et Mr David GENER Président de la SEM de Prats-de-Mollo-La Preste viendra exposer le projet d'une usine de biogaz.

Un compte rendu plus détaillé sera transmis.

❖ Commission Bois énergie, Réseau de chaleur, Forêt, Canigó Grand Site- Président Daniel BAUX :

Cette commission ne s'est pas encore réunie mais le Président a rappelé l'importance de la structure Canigó Grand Site notamment sur les projets touristiques liés à la thématique du fer sur les sites de Batera, la Pinosa et Formentera. Il propose que le Conseil Communautaire reçoive lors d'une prochaine réunion son Directeur Mr Florian Chardon.

❖ Commission Eau et Assainissement- Président Philippe JUANOLA :

Le Président donne le compte rendu des travaux de la commission et rappelle quelques données de base : 2.800 abonnés, 115 kms de réseau eau et 45 kms de réseau assainissement. Il rappelle également qu'un marché à bon de commandes a été passé et qu'un contrat de programmation de travaux sur 3 ans va être signé entre la CCHV, l'Agence de l'eau et le Département pour un financement optimal des opérations.

Il fait un inventaire rapide des points noirs souvent liés aux problèmes d'assainissement non collectif.

Il évoque également le projet de syndicat départemental de production d'eau potable auquel la CCHV reste attentif.

Il évoque enfin la réunion en Sous-Préfecture avec les services de la Préfecture, la DDFIP, la trésorerie et la commune de St Laurent de Cerdans sur sa demande de subdélégation.

A ce sujet le Président de la CCHV, Claude Ferrer prend la parole et précise qu'en accord avec la commune de St Laurent de Cerdans aucune convention ne sera passée avec celle-ci et que de ce fait, la compétence Eau et Assainissement est transférée au 1^{er} janvier 2020 comme pour les autres communes et dans les mêmes conditions. Propos confirmés par Mr le Maire de St Laurent de Cerdans.

❖ Commission Développement des Sports et Activités de Pleine Nature – Président Richard COLL :

La commission ne s'est pas encore réunie mais le Président rappelle sa volonté d'associer les acteurs du sport du territoire, associatifs et professionnels. Comme déjà évoqué, il revient sur les travaux à effectuer sur le Centre Pleine Nature Sud Canigó, toiture photovoltaïque, couverture des terrains extérieurs notamment et amélioration de l'hébergement en n'écartant pas la possibilité d'extérioriser sur des hôtels.

Des contacts ont été établis avec les responsables départementaux et régionaux de la Fédération de Basket qui nous ont assuré de leur soutien. Des supports de personnalités locales seront à solliciter : Francis JORDANE, Laurent VILA, Lionel TORRES, Guilhem GUIRADO,.....

Dès 2021 le centre accueillera l'équipe de France basket U18 et des possibilités de stages sont envisageables avec l'équipe de France de rugby à 7 et la Fédération de judo.

❖ Commission Développement Economique et Artisanat – Président Jean-Marie CORCOY :

La première réunion de cette commission est prévue le mardi 1^{er} décembre 2020 à 17h30 salle Jean Trescases à Amélie-Les-Bains-Palalda.

❖ Commission Elevage, Agriculture- Président Antoine CHRYSOSTOME :

La commission ne s'est pas encore réunie mais le Président rappelle la transversalité de cette commission avec le patrimoine, le tourisme, le développement durable, l'urbanisme et l'économie.

❖ Commission Urbanisme, Travaux, Accessibilité, FIG, ANAH- Président Michel ANRIGO :

La commission ne s'est pas encore réunie mais le Président a déjà examiné le dossier accessibilité PMR des 18 bâtiments de la CCHV. La commission devrait se réunir rapidement et sera bien entendu associée aux travaux du Centre de Pleine Nature.

❖ Commission Nouvelles Technologies – Président Daniel PUIGSEGUR :

La commission ne s'est pas encore réunie mais un point est effectué sur l'état d'avancement des travaux de la fibre annoncée pour l'ensemble des communes en 2023 (sauf Prats-de-Mollo-La Preste en 2025).

Une couverture rapide du Centre Plein Nature Sud Canigó sera demandée au Département compte tenu de l'enjeu économique que représente la préparation des JO 2024.

11/ QUESTIONS DIVERSES:

• Les Gorges de la Fou :

Le Président donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 6 novembre dernier avec le Département, la Région, la Sous-Préfecture, la DDTM, le RTM et les communes concernées.

Une étude de projet va être lancée rapidement très certainement par le Département, propriétaire des Gorges.

Jean-Marie GOURGUES rappelle le problème des locations des terrains en ce qui concerne le parking et la station d'épuration.

• Frelons asiatiques :

A la demande des communes, le Conseil Communautaire étudie la possibilité de prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques. Daniel BAUX rappelle le problème de leur prolifération et fait une présentation des pièges artisanaux qu'il a confectionnés.

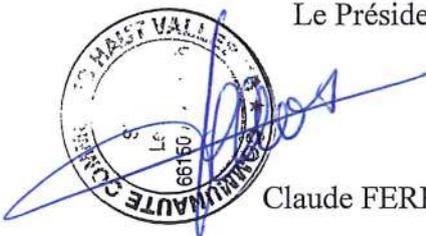
Le Président va rentrer en contact avec le Président de la Communauté de Communes du Vallespir qui a déjà conclu un contrat avec un prestataire pour ce type d'intervention. Une action regroupée sur deux collectivités permettrait d'avoir une meilleure offre de prix.

• FONDS L'OCCAL-Loyers :

Le Conseil Communautaire valide la convention annexe à passer avec la Région concernant le fonds L'OCCAL – Loyers pour les aides pouvant être octroyées sur les loyers des commerces et activités diverses pendant la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20.

Le Président


Claude FERRER